



Politique de prêt de tatamis pour nouveau dojo

Septembre 2017

Approuvé par le Conseil d'administration le 15 septembre 2017

Objectif

Afin de favoriser la croissance du judo, Judo Québec désire encourager la création de nouveaux dojos en prêtant des tatamis usagés pour une période déterminée.

Éligibilité

Être un nouveau club membre de Judo Québec. Le nouveau club doit remplir les conditions nécessaires requises par Judo Québec, voir le « Règlement concernant l'enregistrement des dojos et l'affiliation des membres » : http://judo-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/enregistrement_dojo.pdf)

Matériel offert

Selon sa capacité financière et matérielle au moment de la demande de prêt de tatamis, Judo Québec pourra prêter jusqu'à 50 tatamis usagés au nouveau club pour une période d'un an ou de deux ans. En cas d'incapacité financière de Judo Québec, il est possible que la demande soit refusée ou remis à plus tard.

Autres conditions

- Un contrat de prêt de matériel doit être établi entre Judo Québec et le nouveau club avant la cueillette des tatamis.
- Le transport des tatamis est assuré par le nouveau dojo.
- Pendant toute la période de prêt, Judo Québec demeure le propriétaire unique des tatamis.
- Tout bris ou usage non conforme entraînant une usure prématurée des tatamis devront être remboursés à Judo Québec.
- En cas de fermeture du nouveau dojo, les tatamis devront être rapatriés à Judo Québec au frais de nouveau dojo.
- Avant ou, au plus tard, à la fin de la période de prêt, le nouveau dojo aura la possibilité d'acheter les tatamis dans un programme de location-achat. Les termes du programme seront négociés entre le nouveau club et Judo Québec. En cas de mésentente, Judo Québec récupérera les tatamis prêtés.
- L'usage des tatamis doit principalement être pour les cours de judo, en cas d'irrégularité dans le fonctionnement du nouveau dojo au cours de ses opérations, Judo Québec pourra récupérer les tatamis en donnant un préavis de 30 jours au nouveau dojo.
- Cette offre de prêt de matériel ne s'applique pas pour les dojos existant désirant remplacer leurs tatamis actuels ou désirant agrandir leur dojo.

Formulaire d'application pour prêt de tatamis pour nouveau dojo

Envoyer ce formulaire dûment rempli à info@judo-quebec.qc.ca

Nom du nouveau club	
Nom du Directeur technique (DT)	
Courriel du DT	
Numéro de téléphone du DT	
Adresse complète du nouveau dojo	
Nombre de tatamis désirés (maximum 50)	
Date de cueillette désirée des tatamis	

Signature de demandeur : _____

Nom du demandeur : _____

Date : _____